

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CHU** DIJON BOURGOGNE



Dijon, le 24 août 2026

## **Un outil au service de la santé et du territoire : le Fonds de dotation du CHU Dijon Bourgogne**

*Le CHU Dijon Bourgogne présente son Fonds de dotation, un outil destiné à accompagner ses ambitions en matière de soins, de recherche, d'innovation et d'amélioration de l'accueil.*

*Pensé comme un trait d'union entre le CHU et les acteurs du territoire, il permet aux entreprises, fondations, associations et particuliers de s'engager aux côtés de l'établissement et de soutenir des projets concrets au bénéfice des patients.*

### **Un catalogue de projets axé sur la prévention et le dépistage**

Construit à partir des besoins identifiés par les équipes du CHU Dijon Bourgogne, ce catalogue s'inscrit dans les orientations du projet d'établissement, qui positionne la prévention comme un axe fort de sa stratégie, pour agir plus précocement en faveur de la santé. Il rassemble des initiatives concrètes dans des domaines variés : recherche médicale, innovation technologique, amélioration des parcours de soins ou encore qualité de vie des patients et de leurs proches.

Entreprises, fondations et particuliers peuvent choisir les projets qu'ils souhaitent accompagner, en fonction de leurs sensibilités et de leurs priorités.

### **Un outil d'innovation et de solidarité**

Le Fonds de dotation permet au CHU Dijon Bourgogne d'aller plus loin : faire émerger des initiatives nouvelles, accélérer leur réalisation ou apporter des améliorations supplémentaires au bénéfice des patients et de leurs proches. Il constitue ainsi un levier complémentaire au service des actions portées par l'établissement et permet de fédérer les acteurs du territoire autour de d'initiatives d'intérêt général. Il s'inscrit dans les trois grandes missions du CHU Dijon Bourgogne : le soin, l'enseignement et la recherche.

### **Une gouvernance ouverte**

Présidé par Freddy SERVEAUX, Directeur général du CHU Dijon Bourgogne, le conseil d'administration réunit des représentants du CHU et une majorité de membres extérieurs, issus du monde économique. Cette gouvernance traduit la volonté du CHU d'associer à la démarche des acteurs aux expertises et aux profils complémentaires.

Le Fonds peut compter sur l'engagement de ses trois membres cofondateurs, apporteurs de la dotation initiale : PROTEOR, représenté par Édouard ARCHAMBAUD, EIFFAGE, représenté par Florent JOURNIAC, et la FONDATION URGO, représentée par Pascal AUZIÈRE.

## **Des partenaires garants d'une gestion rigoureuse et transparente**

Le Fonds de dotation s'appuie sur l'engagement d'acteurs représentatifs de la vie économique locale, parmi lesquels le MEDEF 21, Réseau Entreprendre, BFC Angels ou encore le DFCO, voisin historique du CHU.

Un comité d'éthique complète la structure afin de garantir la transparence et l'intégrité des projets soutenus. Il associe notamment le consortium SANTENOV, Xavière CASTANO, cofondatrice de CROSSJECT, et Marc BLONDET, du fonds d'investissement FINOVAM spécialisé en santé.

Le CHU Dijon Bourgogne remercie sincèrement l'ensemble des mécènes et partenaires engagés aux côtés du Fonds de dotation ; dont la liste complète est à retrouver sur le site du CHU.

## **Une soirée caritative au Clos de Vougeot le 1er décembre**

Le Fonds de dotation organisera le 1er décembre 2026, au Château du Clos de Vougeot, une soirée caritative consacrée à la santé mentale des adolescents et des jeunes adultes, Grande cause nationale 2026. Cette soirée réunira entreprises, partenaires et donateurs autour d'initiatives destinées à améliorer la prise en charge et le quotidien des jeunes patients. Un dîner d'exception et une vente aux enchères caritative viendront rythmer cet événement solidaire.

## **Comment soutenir le Fonds de dotation ?**

Entreprises, fondations et particuliers peuvent soutenir le Fonds de dotation du CHU Dijon Bourgogne par un don financier, un don en nature ou un apport de compétences. Chaque mécène peut choisir d'accompagner une initiative identifiée dans le catalogue ou d'apporter son soutien plus largement aux actions du Fonds.

Les dons ouvrent droit aux dispositifs de réduction fiscale prévus par la réglementation en vigueur.

## **Contacts et informations :**

➔ Camille de Gérault de Langalerie - Responsable des campagnes de levées de fonds, mécénats et partenariats : [fondsdedotation@chu-dijon.fr](mailto:fondsdedotation@chu-dijon.fr)

➔ le site du fonds de dotation : [Présentation du Fonds de dotation | CHU Dijon](#)